

SÉANCE ORDINAIRE

LE 13 NOVEMBRE 2006

Cent troisième réunion du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, tenue au centre administratif de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, 210 rue Notre-Dame à Saint-Jean-sur-Richelieu, ce 13^e jour de novembre 2006 et à laquelle sont présents :

Présences : Mesdames et messieurs les commissaires : Michel Aerts, Réjean Bessette, François Blais, Andrée Bouchard, Pierre Boudreau, Monique Brière, Huguette Cardinal, Magda Farès, Luc Mercier, Erminia Merlo, Suzanne Méthé, Claude Monty, Johanne Ouellette Langlois, Yvon Pineault, Sylvie Rousselle, Denis Roy, Lise Soutière et Lynda Tessier.

Madame la commissaire-parent : Manon Côté

Madame la commissaire Josiane Fabry se joint à la réunion à 19 h 45.

Autres présences : Monsieur Pierre Buisson, directeur général;
Monsieur Mario Champagne, secrétaire général;
Monsieur Fernand Croisetière, directeur du Service des ressources éducatives aux adultes et à la formation professionnelle;
Monsieur Jean-Paul Jacques, directeur du Service des ressources financières;
Monsieur Marcel Landry, directeur du Service des ressources matérielles;
Monsieur François Lafortune, directeur du Service des ressources éducatives aux jeunes;
Madame Katleen Loïselle, directrice du Service des ressources humaines;
Monsieur Jean-Pierre Parent, directeur du Service des technologies de l'information.

Absences Mesdames les commissaires : Claudette Cardinal-Thibodeau et Micheline Sauvé.

Madame la commissaire-parent : Johane Corbin

01. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la présidente, Andrée Bouchard, ouvre la séance.

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

HR 06.11.13
001

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau:

Que l'ordre du jour soit adopté avec la modification suivante :

Ajouter le point suivant :

12.1 Félicitations

ORDRE DU JOUR

01. Présences et ouverture de la séance
02. Adoption de l'ordre du jour
03. Période de questions du public
- 04.1 Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil des commissaires du 10 octobre 2006 (document SG 2006.11.13-04.1).
 - Suivi au procès-verbal.
- 04.2 Correspondance :

- 04.2.1 De monsieur Guy Demers, directeur général du Centre de Plein Air l'Estacade : nomination de représentants au conseil d'administration dudit organisme.
- 04.2.2 De monsieur Gilles Antinozzi, président du comité de parents de la Commission scolaire des Hautes-Rivières : nouveau comité de direction au comité de parents.
- 04.2.3 De monsieur Clermont Provencher, secrétaire général de la Fédération des commissions scolaires du Québec : accusé de réception de la résolution HR 06.10.10-040 relative à la taxation scolaire.
- 04.2.4 De monsieur Yves Brodeur, adjoint administratif de madame Diane Legault, députée du comté de Chambly : accusé de réception de la résolution HR 06.10.10-040 relative à la taxation scolaire.
- 04.2.5 De monsieur Étienne Chabot, attaché politique de monsieur Jean-Marc Fournier, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport : accusé de réception de la résolution HR 06.10.10-040, relative à la taxation scolaire.
- 04.2.6 De monsieur Jean-Philippe Payment, attaché politique de monsieur Jean Rioux, député du comté d'Iberville : accusé de réception de la résolution HR 06.10.10-040 relative à la taxation scolaire.
- 04.2.7 De madame Martine Bélaïr, présidente et monsieur Jean-Pierre Bernier, vice-président du conseil d'établissement de l'école Notre-Dame-de-Fatima : résolution du conseil d'établissement en appui au projet de cession d'une partie du lot 3 066 853 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Rouville en faveur de la compagnie R. Brouillard & ass. Construction inc.
- 04.2.8 De monsieur Jean-Paul Normandin, directeur général du Regroupement des personnes handicapées Région du Haut-Richelieu inc. : résolution du conseil d'administration de l'organisme par laquelle, il réitère leur intérêt à poursuivre leurs démarches afin d'acquérir l'Édifice Honoré-Mercier, situé au 600, 4^{ème} Rue à Saint-Jean-sur-Richelieu, propriété de la Commission scolaire.
- 04.3 Mot de la présidente.
- 04.4 Renouvellement du mandat du comité exécutif (document SG 06.11.13-04.4).
- 04.5 Nomination des membres au comité exécutif.
- 04.6 Élections scolaires : Division des circonscriptions électorales (document SG 06.11.13-04.6).
- 04.7 Cession de terrain en faveur de la compagnie R. Brouillard & Ass. Construction inc. (document SG 06.11.13-04.7).
- 04.8 Échange de terrain avec la Ville de Marieville (document SG 06.11.13-04.8).
- 04.9 Formation commune offerte aux membres des conseils d'établissement - information (document DG 06.11.13-04.9)
- 05.1 Déclaration de la clientèle scolaire – Statistiques au 29 (30) septembre 2006 (document joint).
- 05.2 Projet d'école alternative – information.
- 06.1 Clientèle au 15 octobre 2006 (document EA 06.11.13-06.1).
- 08.1 Congés sans traitement (document RH 06.11.13-08.1).
- 08.2 Nomination de responsables d'établissement (document RH 06.11.13-08.2).
- 08.3 Engagements (document RH 06.11.13-08.3).
- 08.4 Confirmation du statut d'engagement (document RH 06.11.13-08.4).
- 08.5 Choix de limite CSST (document RH 06.11.13-08.5).
- 09.1 Liste des comptes à payer de la Commission scolaire des Hautes-Rivières du 27 septembre 2006 pour un montant de 4 848 160,00 \$, vérifiée par monsieur Luc Mercier (document RF 2006.11.13-09.1).
- 09.2 Liste des comptes à payer de la Commission scolaire des Hautes-Rivières du 11 octobre 2006 pour un montant de 3 267 629,96 \$, vérifiée par madame Erminia Merlo (document RF 2006.11.13-09.2).
- 09.3 Liste des comptes à payer de la Commission scolaire des Hautes-Rivières du 25 octobre 2006 pour un montant de 4 768 174,69 \$, vérifiée par monsieur Yvon Pineault (document RF 2006.11.13-09.3).
- 09.4 Acceptation des états financiers 2005-2006 (document déjà transmis lors du comité de travail du 23 octobre 2006 et document RF 06.11.13-09.4).
- 10.1 Adjudication de contrats :

- 10.1.1 Octroi de contrat de berlines 2006-2007 (document RM 06.11.13-10.1.1).
- 10.1.2 Acquisition de 50 micro-ordinateurs et moniteurs remis à neufs (mesure 50670) (document RM 06.11.13-10.1.2).
- 10.1.3 Travaux de réfection du mur nord- Édifice Honoré-Mercier (document séance tenante).
- 11. Commissaires-parents
- 12. Autres sujets
- 12.1 Félicitations
- 13. Levée de la séance

Adopté à l'unanimité.

03. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Madame Marie-Danielle Balthazard, porte parole du groupe de parents ayant demandé à la Commission scolaire des Hautes-Rivières d'ajouter à son offre de services, une école alternative, remercie les représentants de la Commission scolaire pour le travail et l'analyse effectués ainsi que pour l'ouverture manifestée eu égard à ce projet.

Madame Balthazard dépose séance tenante une pétition en appui au projet ainsi qu'une liasse de formule d'engagement signée par des parents désirant que leurs enfants fréquentent une école alternative.

Madame Claudette Prevost, membre du conseil d'établissement de l'école de Richelieu requiert de l'information quant au mode d'allocation des ressources financières aux services de garde des écoles. De plus, elle demande certaines précisions quant au résumé des états financiers 2005-2006 publié notamment dans le journal de Chambly.

04.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU 10 OCTOBRE 2006 (document SG 2006.11.13-04.1).

HR 06.11.13
002

Il est proposé par Lynda Tessier :

D'adopter le procès-verbal de la réunion du 10 octobre 2006 tel que déposé.

Adopté à l'unanimité.

SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Monsieur Pierre Buisson, directeur général informe les membres du Conseil des commissaires des actes posés en suivi à la réunion du 10 octobre 2006.

04.2 CORRESPONDANCE

- 04.2.1 De monsieur Guy Demers, directeur général du Centre de Plein Air l'Estacade :
Nomination de représentants au conseil d'administration dudit organisme.

NOMINATION DE REPRÉSENTANTS DE LA COMMISSION SCOLAIRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE PLEIN AIR L'ESTACADE

Considérant que le Centre de plein air l'Estacade sollicite la Commission scolaire des Hautes-Rivières afin d'y déléguer deux représentants pour siéger à leur conseil d'administration;

Il est proposé par monsieur Réjean Bessette :

Que messieurs François Blais et Denis Roy, commissaires, soient désignés représentants de la Commission scolaire des Hautes-Rivières pour siéger au conseil d'administration du Centre de plein air l'Estacade.

Adopté à l'unanimité.

04.2.2 De monsieur Gilles Antinozzi, président du comité de parents de la Commission scolaire des Hautes-Rivières : Nouveau comité de direction au comité de parents.

04.2.3 De monsieur Clermont Provencher, secrétaire général de la Fédération des commissions scolaires du Québec : Accusé de réception de la résolution HR 06.10.10-040 relative à la taxation scolaire.

04.2.4 De monsieur Yves Brodeur, adjoint administratif de madame Diane Legault, députée du comté de Chambly : Accusé de réception de la résolution HR 06.10.10-040 relative à la taxation scolaire.

04.2.5 De monsieur Etienne Chabot, attaché politique de monsieur Jean-Marc Fournier, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport : Accusé de réception de la résolution HR 06.10.10-040, relative à la taxation scolaire.

04.2.6 De monsieur Jean-Philippe Payment, attaché politique de monsieur Jean Rioux, député du comté d'Iberville : Accusé de réception de la résolution HR 06.10.10-040 relative à la taxation scolaire.

0.4.2.7 De madame Martine Bélair, présidente et monsieur Jean-Pierre Bernier, vice-président du conseil d'établissement de l'école Notre-Dame-de-Fatima : résolution du conseil d'établissement en appui au projet de cession d'une partie du lot 3 066 853 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Rouville en faveur de la compagnie R. Brouillard & ass. Construction inc.

0.4.2.8 De monsieur Jean-Paul Normandin, directeur général du Regroupement des personnes handicapées Région du Haut-Richelieu inc. : résolution du conseil d'administration de l'organisme par laquelle, il réitère leur intérêt à poursuivre leurs démarches afin d'acquérir l'Édifice Honoré-Mercier, situé au 600, 4^{ème} Rue à Saint-Jean-sur-Richelieu, propriété de la Commission scolaire.

04.3 MOT DE LA PRÉSIDENTE

Madame Andrée Bouchard, présidente, informe les membres du Conseil des commissaires des activités auxquelles, elle et certains collègues, ont participé depuis la tenue de la dernière séance du Conseil.

04.4 RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU COMITÉ EXÉCUTIF (document SG 06.11.13-04.4).

Considérant que l'article 179 de la Loi sur l'instruction publique prévoit que le Conseil des commissaires institue un comité exécutif;

Considérant que l'article 181 de la Loi sur l'instruction publique prévoit que le comité exécutif exerce les fonctions et pouvoirs que lui délègue par règlement le Conseil des commissaires;

HR 06.11.13
004

Il est proposé par monsieur Luc Mercier :

Que le comité exécutif soit formé de sept membres ayant le droit de vote, incluant la présidente du Conseil des commissaires de la Commission scolaire en plus de tout commissaire représentant du Comité de parents;

Que la durée du mandat du comité exécutif soit d'un an et que pendant cette période, il ne soit dévolu aucun pouvoir au comité exécutif.

Monsieur Denis Roy demande le vote sur cette proposition :

Ont voté pour :

Mesdames et messieurs : Michel Aerts, Réjean Bessette, Andrée Bouchard, Pierre Boudreau, Monique Brière, Huguette Cardinal, Josiane Fabry, Magda Farès, Luc Mercier, Erminia Merlo, Suzanne Méthé, Claude Monty, Johanne Ouellette Langlois, Yvon Pineault, Sylvie Rousselle, Lise Soutière et Lynda Tessier.

A voté contre :

Monsieur Denis Roy.

Abstention :

Monsieur François Blais.

Pour : 17 Contre : 1 Abstention : 1

Adopté à la majorité.

04.5 NOMINATION DES MEMBRES AU COMITÉ EXÉCUTIF

Considérant que le comité exécutif du Conseil des commissaires de la Commission scolaire est constitué de sept de ses membres ayant le droit de vote, dont la présidente, ainsi que de tout commissaire représentant du comité de parents;

Considérant que le mandat du comité exécutif vient à échéance à la présente séance;

HR 06.11.13
005

Il est proposé par madame Suzanne Méthé :

De reconduire le mandat de mesdames et messieurs : Pierre Boudreau, Claudette Cardinal-Thibodeau, Magda Farès, Yvon Pineault, Sylvie Rousselle et Micheline Sauvé au comité exécutif de la Commission scolaire.

En conséquence, le comité exécutif de la Commission scolaire des Hautes-Rivières pour la prochaine année est formé de mesdames Andrée Bouchard, présidente du Conseil des commissaires, Claudette Cardinal-Thibodeau, Magda Farès, Sylvie Rousselle, Micheline Sauvé, messieurs Yvon Pineault, Pierre Boudreau ainsi que des commissaires représentants du Comité de parents mesdames Johane Corbin et Manon Côté.

Adopté à l'unanimité.

04.6 ÉLECTIONS SCOLAIRES : DIVISION DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES
(document SG 06.11.13-04.6).

Considérant que la Loi sur les élections scolaires, en application de son article 3, fixe la date de la prochaine élection scolaire générale au 4 novembre 2007;

Considérant que, conformément à l'article 7.5 de la Loi sur les élections scolaires, la Commission scolaire des Hautes-Rivières a adopté le 10 octobre 2006 un projet de division de son territoire en circonscriptions électorales (résolution HR 06.10.10-003);

Considérant qu'un avis public présentant ce projet de division du territoire de la Commission scolaire a été dûment publié dans des journaux couvrant son territoire;

Considérant que le directeur général n'a reçu aucune opposition au projet de division en circonscriptions électorales dans le délai prescrit;

Considérant la dérogation obtenue du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport à l'effet de permettre à la Commission scolaire d'établir 21 circonscriptions électorales sur son territoire au lieu des 23 circonscriptions prévues à la Loi sur les élections scolaires. Ces circonscriptions étant conformes aux exigences de l'article 7.2 de la Loi sur les élections scolaires, spécifiant que chaque circonscription électorale doit être délimitée de façon à ce que le nombre d'électeurs dans ces circonscriptions ne soit ni supérieur ni inférieur de plus de 25 % au quotient obtenu en divisant le nombre total d'électeurs de la Commission scolaire par le nombre de circonscriptions;

Considérant que l'article 9.6 de la Loi sur les élections scolaires prévoit que la Commission scolaire doit adopter, par le vote d'au moins les deux tiers des membres ayant droit de vote, une résolution divisant en circonscriptions électorales son territoire et ce, avant le 31 décembre 2006 :

HR 06.11.13
006

Il est proposé par Yvon Pineault :

D'adopter la division du territoire de la Commission scolaire des Hautes-Rivières en 21 circonscriptions électorales telles que ci-après décrites :

Circonscription électorale numéro 1 (4 460 électeurs) : Elle comprend les municipalités de Ange-Gardien (M), Saint-Paul-d'Abbotsford (P) et une partie de la Ville de Saint-Césaire située à l'est de la rivière Yamaska.

Circonscription électorale numéro 2 (5 890 électeurs) : Elle comprend les municipalités de Rougemont (M), de Sainte-Brigide d'Iberville (M) et une partie de la Ville de Saint-Césaire située à l'ouest de la rivière Yamaska.

Circonscription électorale numéro 3 (4 309 électeurs) : Elle comprend la Municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu et une partie de la Ville de Marieville délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la limite municipale sud-est et de la route 112, cette route, le chemin du Ruisseau-Barré, l'autoroute des Cantons-de-l'Est (10) et la limite municipale jusqu'au point de départ.

Circonscription électorale numéro 4 (4 660 électeurs) : Elle comprend une partie de la Ville de Marieville délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre du chemin du Ruisseau-Barré et de la route 112, cette route, la limite municipale de la Paroisse de Sainte-Angèle-de-Monnoir et le chemin du Ruisseau-Barré jusqu'au point de départ.

Circonscription électorale numéro 5 (5 100 électeurs) : Elle comprend les municipalités de Richelieu (V) et de Sainte-Angèle-de-Monnoir (P).

Elle comprend également la partie sud-ouest de la Ville de Marieville délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de l'autoroute des Cantons-de-l'Est (10) et le chemin du Ruisseau-Barré, ce chemin, la limite municipale est, sud et ouest, l'autoroute des Cantons-de-l'Est (10) jusqu'au point de départ.

Circonscription électorale numéro 6 (3 858 électeurs) : Elle comprend une partie de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu (le secteur Saint-Athanase Nord et une partie du secteur Iberville) délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la rivière Richelieu et de la limite municipale de la Ville de Richelieu, cette limite municipale, la limite municipale de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire, la piste cyclable Montérégiade 2 (ancienne voie ferrée du Canadien National), son prolongement ouest, l'autoroute de la Vallée-des-Forts (35), la route 104, le boulevard d'Iberville, la 9^e avenue, son prolongement et la rivière Richelieu jusqu'au point de départ.

Circonscription électorale numéro 7 (4 362 électeurs) : Elle comprend une partie de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu (une partie du secteur Iberville) délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre du boulevard d'Iberville et de la route 104, cette route, l'autoroute de la Vallée-des-Forts (35), le prolongement est de la piste cyclable Montérégiade 2 (ancienne voie ferrée du Canadien National), cette piste et son prolongement ouest, la rivière Richelieu, le prolongement ouest de la 9^e avenue, cette avenue et le boulevard d'Iberville jusqu'au point de départ.

Circonscription électorale numéro 8 (4 692 électeurs) : Elle comprend une partie de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu (le secteur Saint-Athanase Sud et une partie du secteur Iberville) délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la rivière Richelieu et du prolongement ouest de la piste cyclable Montérégiade 2 (ancienne voie ferrée du Canadien National), cette piste, la limite municipale et la rivière Richelieu jusqu'au point de départ.

Circonscription électorale numéro 9 (5 294 électeurs) : Elle comprend les municipalités de Mont-Saint-Grégoire (M), de Saint-Alexandre (M) et de Sainte-Anne-de-Sabrevois (P).

Circonscription électorale numéro 10 (4 191 électeurs) : Elle comprend les municipalités de Henryville (M), de Noyan (M), de Saint-Georges-de-Clarenceville (M), de Saint-Sébastien (P) et de Venise-en-Québec (M).

Circonscription électorale numéro 11 (5 156 électeurs) : Elle comprend les municipalités de Lacolle (M), de Saint-Blaise-sur-Richelieu (M), de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix (P) et de Saint-Valentin (P).

Circonscription électorale numéro 12 (4 751 électeurs) : Elle comprend une partie de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu (le secteur Saint-Eugène) délimitée comme suit : partant d'un point situé à la rencontre de la voie ferrée du Canadien National et de la rue Vanier, cette rue et son prolongement, la rivière Richelieu, la limite municipale sud et ouest, le chemin du Grand-Bernier Sud, la rue de Carillon, le boulevard du Séminaire Sud, le prolongement ouest de la rue Simard (entre le boulevard du Séminaire Sud et la voie ferrée du Canadien National) et cette voie ferrée jusqu'au point de départ.

Circonscription électorale numéro 13 (4 822 électeurs) : Elle comprend une partie de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu (le secteur Saint-Edmond et une partie du secteur Saint-Lucien) délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la voie ferrée du Canadien National et la rue Frontenac, cette rue et son prolongement, la rivière Richelieu, le prolongement de la rue Vanier, cette rue, la voie ferrée du Canadien National, le prolongement ouest de la rue Simard (entre la voie ferrée du Canadien National et le prolongement sud de la rue Frenette), le prolongement sud de la rue Frenette, cette rue et son prolongement nord, le boulevard Gouin, la rue La Fontaine, la rue Saint-Jacques, le boulevard du Séminaire Nord et la voie ferrée du Canadien National jusqu'au point de départ.

Circonscription électorale numéro 14 (5 246 électeurs) : Elle comprend une partie de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, (les secteurs Notre-Dame-du-Sacré-Cœur et Notre-Dame-Auxiliatrice) délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre du boulevard du Séminaire Nord et la rue Loyola, cette rue et son prolongement, la rivière Richelieu, le prolongement de la rue Richelieu (section sud), cette rue, la rue Frontenac, la voie ferrée du Canadien National, le prolongement de la rue Toupin, cette rue et le boulevard du Séminaire Nord jusqu'au point de départ.

Circonscription électorale numéro 15 (5 653 électeurs) : Elle comprend une partie de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu (le secteur Saint-Gérard et une partie du secteur Sainte-Marie-de-la-Visitation) délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre du boulevard du Séminaire Nord et la rue Bonneau, cette rue et son prolongement, la rivière Richelieu, le prolongement de la rue Loyola, cette rue, le boulevard du Séminaire Nord, la rue Toupin et son prolongement, la voie ferrée du Canadien National, le boulevard Industriel, la rue Pierre-Caisse et le boulevard du Séminaire Nord jusqu'au point de départ.

Circonscription électorale numéro 16 (6 107 électeurs) : Elle comprend une partie de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu (une partie du secteur Sainte-Marie-de-la-Visitation et une partie du secteur Talon) délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre du boulevard du Séminaire Nord et de la rue Pierre-Caisse, cette rue, l'autoroute de la Vallée-des-Forts (35), le prolongement de la rue de la Pléiade, la ligne arrière des emplacements ayant front sur la rue de la Pléiade (côté sud) et son prolongement; la ligne arrière des emplacements ayant front sur les rues Flaubert (côté sud), De Maupassant (côtés ouest, sud et est), Flaubert (côté sud), De Ronsard (côtés ouest, sud et est); le prolongement de la rue Flaubert jusqu'à la rue Saint-Gérard; la ligne arrière des emplacements ayant front sur la rue des Roses (côté sud) et son prolongement, la rivière Richelieu, le prolongement de la rue Bonneau, cette rue et le boulevard du Séminaire Nord jusqu'au point de départ.

Circonscription électorale numéro 17 (5 558 électeurs) : Elle comprend une partie de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu (le secteur Aux-Quatre-Vents, une partie du secteur Talon et l'Île-Sainte-Thérèse dans son entier) délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de l'autoroute de la Vallée-des-Forts (35) et du chemin Saint-André, ce chemin, la limite municipale nord, la rivière Richelieu, le prolongement de la rue des Roses, la ligne arrière des emplacements ayant front sur la rue des Roses (côté sud) et son prolongement, la ligne arrière des emplacements ayant front sur les rues De Ronsard (côtés est, sud et ouest), Flaubert (côté sud), De Maupassant (côtés est, sud et ouest), la ligne arrière des emplacements ayant front sur la rue Flaubert (côté sud) et son prolongement ouest; la ligne arrière des emplacements ayant front sur la rue de la Pléiade (côté sud) et son prolongement et l'autoroute de la Vallée-des-Forts (35) jusqu'au point de départ.

Circonscription électorale numéro 18 (5 630 électeurs) : Elle comprend une partie de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu (les secteurs Sacré-Cœur et Providence) délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre du boulevard Saint-Luc et du chemin Saint-André, la ligne arrière des emplacements ayant front sur les chemins Saint-André (côté nord-ouest), Saint-Raphaël (côté ouest) et son prolongement, de nouveau la ligne arrière des emplacements ayant front sur le chemin Saint-Raphaël (côté nord-ouest), la limite municipale nord-est, le chemin Saint-André, l'autoroute de la Vallée-des-Forts (35), le boulevard Saint-Luc, la rue Bernier jusqu'à l'intersection de la rue Pierre-Radisson, le prolongement sud de la ligne arrière des emplacements ayant front sur la rue de la Tramontane, cette ligne arrière (côtés sud-ouest et ouest) en incluant la rue Masson, le prolongement de la rue de la Tramontane (incluant les rues du Nordet et du Zéphyr) et le boulevard Saint-Luc jusqu'au point de départ.

Circonscription électorale numéro 19 (4 583 électeurs) : Elle comprend une partie de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu (le secteur des Prés-Verts) délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la limite municipale nord-est et de la ligne arrière des emplacements ayant front sur le chemin Saint-Raphaël (côté nord-ouest), cette ligne arrière,

son prolongement et de nouveau sa ligne arrière (côté nord-ouest), la ligne arrière des emplacements ayant front sur le chemin Saint-André (côté nord-ouest), le boulevard Saint-Luc, le prolongement de la ligne arrière des emplacements ayant front sur la rue de la Tramontane (côté ouest) (excluant les rues du Zéphyr et du Nordet), cette ligne arrière (côtés ouest et sud-ouest) en excluant la rue Masson, le prolongement sud de la rue de la Tramontane, la rue Bernier, le boulevard Saint-Luc, l'autoroute de la Vallée-des-Forts (35), la rue Pierre-Caisse, le chemin du Grand-Bernier Nord, la voie ferrée du Canadien National, la limite de l'ancienne Municipalité de l'Acadie telle qu'elle existait le 23 janvier 2001, le boulevard Saint-Luc et la limite municipale ouest, nord et nord-est jusqu'au point de départ.

Circonscription électorale numéro 20 (4 949 électeurs) : Elle comprend une partie de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu (le secteur Notre-Dame-de-Lourdes et une partie du secteur Saint-Lucien) délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la rue Pierre-Caisse et du boulevard Industriel, ce boulevard, la voie ferrée du Canadien National, le boulevard du Séminaire Nord, la rue Saint-Jacques, la rue La Fontaine, le boulevard Gouin, le prolongement nord de la rue Frenette, cette rue et son prolongement sud, le prolongement ouest de la rue Simard, le boulevard du Séminaire Sud, la rue de Carillon, le chemin du Grand-Bernier Sud, la limite municipale sud, la limite municipale de l'ancienne Municipalité de l'Acadie telle qu'elle existait le 23 janvier 2001, la voie ferrée du Canadien National, le chemin du Grand-Bernier Nord et la rue Pierre-Caisse jusqu'au point de départ.

Circonscription électorale numéro 21 (5 226 électeurs) : Elle comprend la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur (P) et une partie de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu correspondant au territoire de l'ancienne Municipalité de l'Acadie telle qu'elle existait le 23 janvier 2001.

Adopté à l'unanimité.

04.7 CESSION DE TERRAIN EN FAVEUR DA LA COMPAGNIE R. BROUILLARD & ASS. CONSTRUCTION INC. (document SG 06.11.13-04.7).

Considérant le projet de construction d'une résidence pour personnes âgées sur le terrain de l'ancien couvent des Sœurs de la Présentation-de-Marie, contiguë au terrain de l'école Notre-Dame-de-Fatima;

Considérant l'offre d'achat déposée par la compagnie R. Brouillard & Ass. Construction inc. pour l'acquisition d'une partie du lot 3 066 853, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Rouville, propriété de la Commission scolaire, laquelle partie de terrain est nécessaire à la réalisation du projet;

Considérant la résolution M06-10-334 adoptée le 2 octobre 2006 par le Conseil municipal de la Ville de Marieville à l'effet de verser une subvention de 25 000 \$ à l'école Notre-Dame-de-Fatima pour l'aménagement d'un parc-école, conditionnellement à ce que la Commission scolaire cède à R. Brouillard & Ass. Construction inc., une partie du lot 3 066 853;

Considérant que le conseil d'établissement de l'école Notre-Dame-de-Fatima s'est dit en accord avec le projet soumis, et ce, aux termes d'une résolution adoptée à cet effet, le 23 octobre 2006 (N.D.F./06-10-23/391);

HR 06.11.13
007

Il est proposé par madame Huguette Cardinal :

D'accepter l'offre d'achat soumise par la compagnie R. Brouillard et Ass. Construction inc. pour l'acquisition d'une partie du lot 3 066 853, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Rouville, d'une superficie approximative de 1329 mètres carrés, aux conditions ci-après énoncées :

- la vente sera consentie en contrepartie d'une somme de 20 000 \$;
- l'acquéreur s'engage à agrandir, sans frais pour la Commission scolaire, le stationnement déjà existant situé en façade de l'école Notre-Dame-de-Fatima, cette partie de terrain de stationnement devant être pavée, drainée et d'une superficie approximative de 800 mètres carrés permettant l'ajout d'un minimum de 20 cases de stationnement supplémentaires;
- de remplacer, sans frais pour la Commission scolaire, les conduites d'égouts pluviaux et sanitaires de même que l'aqueduc, et ce, afin de raccorder l'école Notre-Dame-de-Fatima au réseau de la Ville de Marieville, situé sous la rue Edmond-Guillet. De consentir à la Commission scolaire, une servitude à cet effet, et ce, tel qu'il avait été prévu à l'acte d'échange intervenu devant Me Éric Ferland, notaire, le 16 février 2004, entre Les Sœurs de la Présentation de Marie, Province de St-Hyacinthe et la Commission scolaire des Hautes-Rivières et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Rouville, sous le numéro 11 084 479.
- l'acquéreur devra voir à déplacer si nécessaire, à ses frais, la ligne électrique située sur la partie de terrain faisant l'objet de la présente vente, laquelle sert notamment à alimenter l'école Notre-Dame-de-Fatima;
- l'acquéreur devra à ses frais, procéder à l'installation d'une clôture délimitant sa propriété et celle de la Commission scolaire;
- que les travaux ci-haut indiqués soient approuvés préalablement par la Commission scolaire et qu'ils soient réalisés à la satisfaction de cette dernière;
- que les travaux ci-haut indiqués soient réalisés, sans nuire au bon fonctionnement de l'école et dans un délai de 18 mois de la signature de l'acte de vente à intervenir;
- l'acte de vente devra contenir une clause résolutoire afin de garantir l'exécution des obligations ci-haut mentionnées;
- les frais afférents à la transaction et notamment mais non limitativement, les frais d'arpentage et de dépôt de nouveaux cadastres pour chacune des parties, seront à la charge exclusive de l'acquéreur;

D'autoriser la présidente et le directeur général à signer l'acte de vente à intervenir à cet égard ainsi que tous documents qu'ils jugeront utiles et nécessaires afin de donner plein effet aux présentes.

Adopté à l'unanimité.

04.8 ÉCHANGE DE TERRAIN AVEC LA VILLE DE MARIEVILLE (document SG 06.11.13-04.8).

Considérant que la Commission scolaire est propriétaire du lot 1 654 443 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Rouville, lequel est situé entre deux terrains propriétés de la Ville de Marieville et n'a aucun accès à une voie publique;

Considérant que la Ville de Marieville est propriétaire du lot 1 654 442 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Rouville, lequel est contiguë au lot 1 654 545 du même cadastre, propriété de la Commission scolaire;

Considérant que la Ville de Marieville a manifesté l'intention d'échanger lesdits terrains afin de satisfaire les besoins de chacune des parties;

HR 06.11.13
008

Considérant que les superficies de ces terrains sont comparables;

Il est proposé par madame Magda Farès :

D'autoriser la présidente et le directeur général à signer l'acte d'échange à intervenir à cet égard ainsi que tous documents qu'ils jugeront utiles et nécessaires afin de donner plein effet aux présentes.

Les frais afférents à cette transaction devant être assumés par la Ville de Marieville.

Adopté à l'unanimité.

04.9 FORMATION COMMUNE OFFERTE AUX MEMBRES DES CONSEILS D'ÉTABLISSEMENT – INFORMATION (document DG 06.11.13-04.9)

Suite à une demande du comité de parents, monsieur Pierre Buisson informe les membres du Conseil des commissaires qu'une formation commune sera offerte aux membres des conseils d'établissement. L'invitation à cette formation a été faite conjointement par le comité de parents de la Commission scolaire, le Syndicat de l'enseignement du Haut-Richelieu, le Syndicat du personnel de soutien des Hautes-Rivières, le Syndicat des professionnelles et professionnels de commissions scolaires du sud de la Montérégie et la Commission scolaire. Ces séances se tiendront aux dates et aux endroits ci-après indiqués :

- 20 novembre 2006 → École Mgr-Euclide-Théberge
- 29 novembre 2006 → Polyvalente Marcel-Landry
- 4 décembre 2006 → École Marguerite-Bourgeois

05.1 DÉCLARATION DE LA CLIENTÈLE SCOLAIRE – STATISTIQUES AU 29 (30) SEPTEMBRE 2006 (document joint).

Monsieur François La Fortune dépose et commente le document faisant état de la clientèle scolaire au 30 septembre 2006.

05.2 PROJET D'ÉCOLE ALTERNATIVE – INFORMATION.

Suite à la demande d'un groupe de parents, quant à la possibilité que la Commission scolaire des Hautes-Rivières puisse offrir une école alternative sur son territoire, monsieur François Lafortune indique qu'après analyse du dossier, la Commission scolaire en vient notamment aux conclusions suivantes :

- Un projet de classes alternatives intégrées à une école régulière permettrait de répondre à un besoin manifesté par des parents, et ainsi faire en sorte que la Commission scolaire des Hautes-Rivières puisse diversifier davantage son offre de services.
- Ces classes offrent l'opportunité de constituer un lieu de recherche et de développement privilégié, notamment en ce qui a trait à de nouvelles approches pédagogiques.

Dans l'éventualité où le nombre d'élèves inscrits justifierait l'ouverture de telles classes, l'école Frère-André a été identifiée à ce titre, et ce, dès 2007-2008. Par la suite, en fonction des résultats obtenus, d'autres écoles pourraient accueillir de telles classes. Les demandes

d'admission pour ce programme particulier seraient traitées au même titre qu'un choix d'école.

Monsieur Lafortune précise que certaines consultations sont présentement menées eu égard à ce projet auprès des instances concernées.

De plus, monsieur Denis Roy désire souligner de façon particulière le travail effectué par le groupe de parents, qui a fait la promotion du projet d'école alternative.

06.1 CLIENTÈLE AU 15 OCTOBRE 2006 (document EA 06.11.13-06.1).

Monsieur Fernand Croisetière dépose et commente le document faisant état de la clientèle en formation générale aux adultes ainsi qu'en formation professionnelle, au 15 octobre 2006.

08.1 CONGÉS SANS TRAITEMENT (document RH 06.11.13-08.1).

Considérant le motif « réorientation de carrière »,

**HR 06.11.13
009**

Il est proposé par madame Sylvie Rousselle :

Qu'un congé sans traitement équivalent à cent pour cent (100%) de sa tâche régulière de travail, pour la période du 3 octobre 2006 au 30 juin 2007 inclusivement, soit accordé à madame Louise Brousseau, technicienne en service de garde à l'école Saint-Michel.

Adopté à l'unanimité.

Considérant le motif « raison personnelle et familiale »,

**HR 06.11.13
010**

Il est proposé par madame Johanne Ouellette Langlois :

Qu'un congé sans traitement équivalent à cent pour cent (100%) de sa tâche régulière de travail, pour la période du 16 octobre 2006 au 30 juin 2007 inclusivement, soit accordé à madame Brigitte Durand, éducatrice en service de garde à l'école Aux Quatre-Vents.

Adopté à l'unanimité.

Considérant le motif « congé partiel sans traitement »,

**HR 06.11.13
011**

Il est proposé par monsieur Yvon Pineault :

Qu'un congé sans traitement équivalent à vingt pour cent (20%) de sa tâche régulière de travail, pour la période du 16 octobre 2006 au 30 juin 2007 inclusivement, soit accordé à madame Élane Plouffe, éducatrice en service de garde à l'école Saint-Gérard.

Adopté à l'unanimité.

08.2 NOMINATION DE RESPONSABLES D'ÉTABLISSEMENT (document RH 06.11.13-08.2).

**HR 06.11.13
012**

Il est proposé par madame Josiane Fabry :

Que soit acceptée la nomination de madame Paulette Martin, à titre de responsable d'établissement (100%) à l'école Saint-Joseph de Saint-Sébastien, et ce, pour l'année scolaire 2006-2007.

Adopté à l'unanimité.

HR 06.11.13
013

Il est proposé par monsieur Michel Aerts:

Que soit acceptée la nomination de madame Denise Perrier, à titre de responsable d'établissement (100%) au Centre Chanoine-Armand-Racicot, et ce, pour l'année scolaire 2006-2007.

Adopté à l'unanimité.

08.3 ENGAGEMENTS (document RH 06.11.13-08.3).

HR 06.11.13
014

Il est proposé par monsieur François Blais:

Que, sur recommandation du comité de sélection, monsieur Pascal Vaillancourt soit engagé pour un poste régulier à temps plein (100%) de conseiller pédagogique au Service des ressources éducatives aux jeunes, et ce, à compter du 21 août 2006.

Adopté à l'unanimité.

HR 06.11.13
015

Il est proposé par madame Lynda Tessier :

Qu'en vertu des dispositions concernant le rappel des enseignants figurant sur la liste prioritaire de rappel, monsieur André Mérineau soit engagé pour un poste régulier d'enseignant – spécialité : fabrication mécanique et soit affecté à l'école professionnelle de Métiers, et ce, à compte du 23 octobre 2006.

Adopté à l'unanimité.

HR 06.11.13
016

Il est proposé par madame Suzanne Méthé :

Que, sur recommandation du comité de sélection, madame Isabelle Riel soit engagée pour un poste régulier à temps plein (100%) de secrétaire de gestion au Service des ressources éducatives aux jeunes, et ce, à compter du 13 novembre 2006.

Adopté à l'unanimité.

HR 06.11.13
017

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que, sur recommandation du comité de sélection, madame Elaine Lebrun soit engagée pour un poste régulier à temps plein (100%) de secrétaire de gestion au Secrétariat général, et ce, à compter du 30 octobre 2006.

Adopté à l'unanimité.

**HR 06.11.13
018**

Il est proposé par madame Monique Brière :

Que, sur recommandation du comité de sélection, monsieur Frédéric Dénomme soit engagé pour un poste régulier à temps plein (100%) de conseiller pédagogique au Service des ressources éducatives aux adultes et à la formation professionnelle, et ce, à compter du 1^{er} novembre 2006.

Adopté à l'unanimité.

**HR 06.11.13
019**

Il est proposé par monsieur Denis Roy :

Que, sur recommandation du comité de sélection, les personnes suivantes soient engagées pour un poste régulier à temps partiel de technicienne en éducation spécialisée, et ce, à compter du 16 octobre 2006.

NOM	ÉCOLE	NOMBRE D'HEURES
Magalie Di Palma	Dr-Alexis-Bouthillier	26 heures
Nancy Leclerc	Chanoine-Armand-Racicot	26 heures
Annie Samson	Marcel-Landry	22 heures
Nicole Dion	Crevier	21 heures
Isabelle Durand	Marie-Derome	21 heures
Fabienne Chapuis	Sacré-Cœur (Iberville)	21 heures
Julie Ricard	Saint-Lucien	21 heures
Valérie Laramée	Bruno Choquette	21 heures
Valérie Côté	Notre-Dame-de-Lourdes (Iberville)	21 heures
Isabelle Bourgeois	Notre-Dame-de-Lourdes (Iberville)	21 heures
Valérie Turgeon	Saint-Michel	21 heures
Karine Labarre	Saint-Vincent	21 heures
Marie-Pierre Primeau	Dr-Alexis-Bouthillier	15 heures
Julie Girard	des Prés-Verts	15 heures
Estelle Pelletier-Chrétien	Jean XXIII	15 heures
Véronique Lamarre	St-Joseph (Lacolle)	15 heures
Line Lachapelle	Saint-Vincent	15 heures
Eve Landry	Notre-Dame-de-Lourdes (Saint-Jean)	14 heures
Mado Goyette	Pointe-Olivier	14 heures
Christiane Vincent	Sacré-Cœur (Saint-Luc)	14 heures

Adopté à l'unanimité.

08.4 CONFIRMATION DU STATUT D'ENGAGEMENT (document RH 06.11.13-08.4).

Considérant que madame Diane Gaboury a satisfait aux exigences reliées à sa période de probation (résolution HR 05.10.11-033);

**HR 06.11.13
020**

Il est proposé par madame Sylvie Rousselle :

Que, sur recommandation du directeur général, madame Diane Gaboury soit confirmée dans son poste régulier de conseillère en gestion de personnel au Service des ressources humaines.

Adopté à l'unanimité.

08.5 CHOIX DE LIMITE CSST (document RH 06.11.13-08.5).

ATTENDU QUE le Règlement sur l'ajustement rétrospectif de la cotisation prévoit que l'employeur assujéti au régime rétrospectif ou qui demande à l'être, pour une année de cotisation, doit faire parvenir à la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) une attestation indiquant jusqu'à concurrence de quelle limite il choisit d'assumer le coût de chaque accident du travail ou maladie professionnelle survenu dans son entreprise;

**HR 06.11.13
021**

Il est proposé par monsieur Michel Aerts :

Que la Commission scolaire des Hautes-Rivières approuve la recommandation soumise à l'effet d'opter pour un montant équivalant à six fois le maximum annuel assurable de l'année de cotisation 2007

Adopté à l'unanimité.

09.1 LISTE DES COMPTES À PAYER DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTES-RIVIÈRES DU 27 SEPTEMBRE 2006 (document RF 2006.11.13-09.1)

Dépôt de la liste des comptes à payer du 27 septembre 2006 pour un montant de 4 848 160,00 \$, vérifiée par monsieur Luc Mercier (document RF 2006.11.13-09.1).

09.2 LISTE DES COMPTES À PAYER DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTES-RIVIÈRES DU 11 OCTOBRE 2006 (document RF 2006.11.13-09.2)

Dépôt de la liste des comptes à payer du 11 octobre 2006 pour un montant de 3 267 629,96 \$, vérifiée par madame Erminia Merlo (document RF 2006.11.13-09.2).

09.3 LISTE DES COMPTES À PAYER DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTES-RIVIÈRES DU 25 OCTOBRE 2006 (document RF 2006.11.13-09.3)

Dépôt de la liste des comptes à payer du 25 octobre 2006 pour un montant de 4 768 174,69 \$, vérifiée par monsieur Yvon Pineault (document RF 2006.11.13-09.3).

09.4 ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2005-2006 (document déjà transmis lors du comité de travail du 23 octobre 2006 et document RF 06.11.13-09.4).

Considérant que conformément aux articles 286, 287 et 397 de la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire des Hautes-Rivières a procédé aux avis publics préalables et requis à l'acceptation des états financiers dans les délais prescrits;

Considérant que les membres du Conseil des commissaires ont obtenu les renseignements nécessaires sur lesdits états financiers par la firme comptable Rocheleau, Labranche et Associés, CA Inc. ainsi que par le directeur du Service des ressources financières, monsieur Jean-Paul Jacques.

**HR 06.11.13
022**

Il est proposé par monsieur Luc Mercier :

Que les états financiers de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, examinés par les vérificateurs comptables, pour la période du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006, soient acceptés tels que présentés.

Madame Huguette Cardinal demande le vote sur cette proposition :

Ont voté pour :

Mesdames et messieurs : Michel Aerts, Réjean Bessette, François Blais, Andrée Bouchard, Pierre Boudreau, Monique Brière, Josiane Fabry, Magda Farès, Luc Mercier, Erminia Merlo, Suzanne Méthé, Claude Monty, Johanne Ouellette Langlois, Yvon Pineault, Sylvie Rousselle, Denis Roy, Lise Soutière et Lynda Tessier.

A voté contre :

Madame Huguette Cardinal

Pour : 18 Contre : 1

Adopté à la majorité.

10.1 ADJUDICATION DE CONTRATS

10.1.1 OCTROI DE CONTRAT DE BERLINES 2006-2007 (document RM 06.11.13-10.1.1).

Suite à l'analyse des soumissions reçues;

HR 06.11.13
023

Il est proposé par madame Lynda Tessier :

D'octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, Roger Deneault, les contrats de berlines pour 7 circuits, soit les circuits numéros 540, 661, 662, 675, 707, 708 et 709, pour l'année 2006-2007, au montant de 87 151,00 \$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité.

10.1.2 ACQUISITION DE 50 MICRO-ORDINATEURS ET MONITEURS REMIS À NEUF (MESURE 50670) (document RM 06.11.13-10.1.2).

Considérant la dérogation obtenue de la direction générale le 20 octobre 2006 quant à la politique d'acquisition de biens et services (RMP 01);

Suite à l'analyse des soumissions reçues;

HR 06.11.13
024

Il est proposé par monsieur François Blais :

D'entériner la décision d'adjuger au plus bas soumissionnaire conforme, CDI Computer Dealers Inc., le contrat d'acquisition de cinquante (50) micro-ordinateurs et moniteurs remis à neuf au montant de 15 850,00 \$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité.

10.1.3 TRAVAUX DE RÉFECTION DU MUR NORD- ÉDIFICE HONORÉ-MERCIER (document séance tenante).

Suite à l'analyse des soumissions reçues;

HR 06.11.13
025

Il est proposé par monsieur Yvon Pineault :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Construction Claude Charbonneau Inc. au montant de 39 950,00 \$ (taxes incluses), le contrat pour la réfection du mur nord de l'Édifice Honoré-Mercier.

Adopté à l'unanimité.

11. COMMISSAIRES – PARENTS

Madame Manon Côté mentionne que lors de la dernière rencontre du comité de parents tenue le 7 novembre 2006, monsieur François Lafortune, directeur du Service des ressources éducatives aux jeunes, a présenté aux membres du comité, les trois nouveaux parcours qui seront offerts en 2007-2008 au 2^{ème} cycle du secondaire.

La prochaine rencontre du comité de parents est fixée au 5 décembre prochain.

12. AUTRES SUJETS

12.1 FÉLICITATIONS

HR 06.11.13
026

Il est proposé par monsieur Claude Monty :

Que des félicitations soient adressées à madame Tania Drolet, enseignante à l'école Saint-Eugène pour le projet dont elle est l'instigatrice, lequel vise à promouvoir la protection de l'environnement, et ce, par la mise en œuvre de certaines actions, telles que le recyclage de tous les berlingots de l'école, l'élimination des assiettes de styromousse par des assiettes en plastique et le compostage des déchets organiques du dîner.

Adopté à l'unanimité.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

HR 06.11.13
027

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité.

LA PRÉSIDENTE

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL